



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 avril 2026
Convocation du : 3 avril 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30

L'an deux mille vingt six, le onze avril à 09h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Martine HENNEBELLE pouvoir à Fatima MAMERI, Christophe LECOEUICHE pouvoir à Grégory PICKEU, Sabine LELEU pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Cyrielle DEBAVELAERE pouvoir à Jean-Jacques DERUYTER, Caroline MARMOUZÉ pouvoir à Michel PLOUY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sarah FÉVRIER

DE26_072

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
TISSAGE DES SOLIDARITÉS
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Autorisation - Approbation

L'association « Le Tissage des Solidarités a pour vocation de proposer un accompagnement global aux Armentières principalement (mais pas uniquement) éloignés de l'emploi.

À ce titre, elle contractualise son partenariat avec la Ville d'Armentières, à travers une convention de partenariat, faisant l'objet d'une délibération.

Dans ce cadre, et selon les dispositions statutaires de l'association, trois représentants titulaires et trois représentants suppléants de la Ville d'Armentières, désignés par le Conseil Municipal, siègent au sein de son Conseil d'Administration.

L'élection de ces membres se déroulera dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est demandé aux Présidents de Groupe de proposer leurs candidats.

Candidatures :

- **Liste «Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action» : ***

Titulaires : M. Hugues QUESTE, Mme Valérie PRINGUEZ, M. Ahmed OURAGHI

Suppléants : Mme Ève ROBBE, Mme Julie VACHAUDEZ, M. Nabil YAHYA

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De désigner les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'association Tissage des Solidarités.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 26 voix pour
- 9 abstentions :
Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

Par conséquent, sont désignés pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association Tissage des Solidarités :

Titulaires : M. Hugues QUESTE, Mme Valérie PRINGUEZ, M. Ahmed OURAGHI

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le 15/04/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20260415-DE26_072-DE

Suppléants : Mme Ève ROBBE, Mme Julie VACHAUDEZ, M. Nabil YAHYA

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Sarah FÉVRIER
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS